

LABEL « DÉVELOPPEMENT DURABLE, LE SPORT S'ENGAGE® »

Guide TECHNIQUE de prise en main de la demande de label À L'USAGE DU DEMANDEUR

La demande de Label a une double utilité :

- Vous aider à construire votre projet
- Recueillir les éléments qui permettront d'étudier votre dossier de demande du Label.

I - COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE POUR FACILITER L'ÉVALUATION DE VOTRE DEMANDE :

Un conseil : munissez-vous du formulaire de demande et commencez par bien le détailler avant de le remplir !

Il est constitué de six parties détaillées ci-dessous :

- A Cordonnées du demandeur
- B Cordonnées de l'organisateur
- C Présentation synthétique du projet
- D Principes et engagements qui guident l'action
- E Description de l'action et des moyens mis en œuvre au regard de la charte du sport pour le développement durable
- F Les raisons pour lesquelles vous pensez mériter le label

Bien entendu, pour faciliter l'évaluation, vous pouvez agrémenter votre dossier de plaquettes, photos et autres supports, permettant une meilleure visibilité de vos actions et compléter le tout par une « libre expression ».

A - Coordonnées du demandeur :

Cette page ne peut être remplie que par :

- les fédérations membres du CNOSF,
 - les organes régionaux et départementaux des fédérations membres du CNOSF,
 - les clubs et structures affiliés à une fédération membre du CNOSF,
- les CROS, les CDOS ou les CTOS.
 - Lorsque vous êtes à la fois le demandeur et l'organisateur, vous ne remplissez que la première page (paragraphe A – Demandeur en page 3).
 - Lorsque vous êtes le demandeur mais pas l'organisateur, vous remplissez la première page (paragraphe A – Demandeur en page 3) et l'organisateur remplit la seconde (paragraphe B – Organisateur en page 4).

B - Coordonnées de l'organisateur :

Lorsque le demandeur n'est pas l'organisateur ou lorsque votre structure n'appartient pas au Mouvement Olympique et Sportif (vous êtes une collectivité territoriale ou une entreprise), les deux pages devront être remplies :

- La première (paragraphe A Demandeur en page 3) obligatoirement par une structure du Mouvement Olympique et Sportif, qui portera la demande,
- La seconde (paragraphe B Organisateur en page 4) par votre collectivité territoriale ou votre entreprise en tant qu'organisateur.

C - Présentation du projet :

La présentation doit permettre :

- De décrire et comprendre votre projet :
 - · L'intitulé de l'action ou des actions qu'il conviendra de présenter sommairement,
 - La description des actions (date, durée, lieux, publics visés, modalités de mise en œuvre...),

- Les résultats attendus et/ou déjà obtenus, les partenaires éventuels et les moyens mobilisés,
- Le contexte et l'historique du projet.
- De faciliter l'appréciation du jury :
 - Les champs d'application concernés (au regard du développement durable : économique / social / environnement / gouvernance),
 - Les objectifs concernés de la Charte du Sport Français pour le Développement Durable (quatre des huit objectifs de la Charte doivent au minimum être pris en compte, le premier objectif « conduite des politiques sportives » qui traite de la gouvernance étant obligatoire),
 - Les modalités de mise en œuvre (gouvernance) du projet,
 - Les principaux points forts / points faibles pour chacun des domaines.

D - Principes et engagements :

Vous pouvez vous appuyer sur les engagements du mouvement sportif en termes de développement durable, lesquels sont notamment formalisés à travers l'Agenda 21 du Sport Français et la Charte du Sport Français pour le Développement Durable...

Veillez à présenter un nombre limité d'actions pour éviter les projets fourre-tout, difficiles à réaliser et à faire comprendre et partager autour de vous.

À titre d'exemple, vous sont rappelés ci-dessous les principaux engagements de l'organisateur de manifestation sportive préconisés par le CNOSF :

- a. Intégrer l'éco-responsabilité très en amont dans l'organisation des manifestations. Les organisateurs s'engagent à prendre en compte l'environnement autant en amont qu'en aval de la manifestation pour une manifestation véritablement « éco-responsable » participant à la protection de la nature et de l'environnement.
- b. Satisfaire publics et participants par l'organisation de manifestations de qualité. Valoriser les bénévoles et professionnels qui apportent leur contribution et leur permettre de se réaliser au service du développement durable du sport.
- c. Organiser les manifestations de manière socialement et économiquement durables,
- d. Promouvoir des comportements durables et responsables dans le public, chez les pratiquants et les organisateurs, par des actions d'information et de formation.
- e. Développer leurs activités sur une base durable, en prenant en compte les aspirations de l'ensemble des parties prenantes dans le cadre d'une gouvernance améliorée (public, pratiquants, financeurs publics et privés, fournisseurs), en développant les retombées économiques et sociales des manifestations.

E – Description de l'action et des moyens :

Remplir le tableau peut prendre un peu de temps. N'hésitez-pas à y consacrer tout le temps nécessaire. Nous vous conseillons une démarche en trois temps :

- a. Balayer le tableau case par case. Éliminez celles qui ne s'appliquent pas à votre projet ou vos objectifs. Remplissez les autres comme si vous faisiez un « brainstorming ».
- b. Reprenez le tableau en hiérarchisant vos idées. Par exemple: très important, important, accessoire ou/et facile à mettre en œuvre, difficile... En général on conseille de retenir les actions qui sont au cœur du projet et qui permettent d'obtenir des résultats significatifs, rapides et visibles. Veillez à sélectionner un nombre raisonnable de choses à faire et à couvrir les différentes composantes du développement durable.

Mettez au clair vos idées en remplissant le tableau. Nous vous proposons deux colonnes :

La première pour décrire précisément vos actions,

 La seconde est très importante dans le cadre de la gouvernance de votre projet. Vous y indiquerez les résultats concrets et mesurables attendus ainsi que les indicateurs que vous retenez pour apprécier votre résultat.

F – Raisons pour lesquelles vous pensez mériter le label

Cette partie n'est pas indispensable au traitement de votre dossier. Elle vous permet néanmoins de le compléter utilement en y faisant figurer quelques points clés que vous souhaitez mettre en lumière.

II - AUTRES CONSEILS:

Le jury se fondera sur les critères suivants pour évaluer votre candidature :

- Adéquation du projet et résultats obtenus au regard des objectifs de la Charte du Sport Français pour le Développement Durable : au moins quatre des huit objectifs doivent être pris en compte et l'objectif 1 « conduite des politiques sportives » qui traite notamment de la gouvernance est obligatoire.
- L'évaluation de cet objectif 1 tiendra compte des modalités de mise en œuvre de l'action :
 - · La participation des acteurs,
 - La transversalité de la démarche,
 - L'organisation du pilotage du projet,
 - L'évaluation,
 - La stratégie d'amélioration continue.
- Pour chaque objectif une évaluation sera faite et notée de 0 à 3. Pour obtenir le Label le projet doit recueillir au moins 6 points sur les 24 possibles.

Nota: Les experts et/ou le jury pourront demander des informations complémentaires et/ou vérifier les informations contenues dans la demande tant auprès de vous même que de vos parties prenantes, ce que vous autorisez du fait de votre demande.

Le règlement du Label, ainsi que l'Agenda 21 du Sport Français et la Charte du Sport Français pour le Développement Durable sont consultables sur www.franceolympique.com rubrique « activités » puis « Sport et territoires » puis « Environnement et développement durable » puis « Pour un sport durable ».

Merci de remplir le dossier soigneusement.

La démarche du Label « développement durable, le sport s'engage® » est avant tout destinée à mettre en valeur vos actions en faveur du développement durable dans le sport...

Si vous vous posez des questions dont la solution ne figure pas dans ce document ou en cas de problèmes, vous pourrez trouver une aide auprès des équipes :

- du CNOSF (<u>developpementdurable@cnosf.org</u>),
- des CROS (adresses institutionnelles : « nom dela region@france olympique.com »),
- des CDOS (adresses institutionnelles : « nomdudepartement@franceolympique.com »),
- des CTOS (adresses institutionnelles : « nomduterritoire@franceolympique.com »).